



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC
Excusé : M. RAMACKERS

PV du 12 mai 2026

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 16 et 17 mai 2026, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



COMPOSITION des GROUPES des CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX 2026 / 2027

Toutes Catégories

La Commission demande aux clubs de lui faire connaître, pour le 29 juin dernier délai, leurs éventuels desideratas pour la saison à venir.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs**.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.



FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

ATTENTION

Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat : amende de 500.00 € pour toutes les catégories et niveaux de compétitions, sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) sur les 3 dernières rencontres : amende de 500.00 € pour toutes les catégories et niveaux de compétitions, sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de VILLABE

Fermeture du complexe du Bras de Fer (terrain en herbe) du 23 septembre 2025 au 31 mai 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX

Fermeture des structures sportives les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de GIF-SUR-YVETTE

- Les complexes sportifs de Courcelle et de Moulon seront fermés chaque année :
 - la deuxième semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.
- Les installations sportives du Centre, du Parc des sports Michel Pelchat et des Goussons seront fermées chaque année :
 - la première semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.

Courriel de la Mairie de MARCOUSSIS

Fermeture du stade du Moulin le dimanche 17 mai 2026.



COUPES FEMININES

La Commission remercie les membres du club de VIGNEUX FCO et les membres bénévoles du District pour leur collaboration lors des finales du 2 mai 2026.

Résultats des finales

Catégories	Club recevant	Score	Club visiteur
Seniors F à 11	FLEURY 91 FC 2	8 - 1	ATHIS MONS USO 1
Seniors F à 8	BALLANCOURT FC 1	2 - 5	ETAMPES FC 2
U18 F à 8	ORSAY-BURES FC 1		VIGNEUX FCO 1
U15 F à 8	BONDOUFLE AMC 1		BOUSSY-QUINCY FC 1

COUPES MASCULINES

Finales

- **le 20/05/2026 à Fleury :**
Seniors Essonne et District
- **le 30/05/2026 à Massy :**
U18, U16 et U14
- **le 31/05/2026 à Lardy :**
CDM, Vétérans, 45 ans et 55 ans

COUPES ESSONNE FEMININE

U15 F à 8

Match n° 55631024 du 2 mai 2026

BONDOUFLE AMC 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1

Reprise du dossier.

Courriel de BONDOUFLE AMC.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission demande aux deux clubs la composition des équipes pour sa réunion du 19 mai 2026.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

BONDOUFLE AMC 1 : 2 buts

BOUSSY-QUINCY FC 1 : 2 buts

Tirs au but :

BONDOUFLE AMC 1 : 4 buts

BOUSSY-QUINCY FC 1 : 2 buts



U18 F à 8

Match n° 55612591 du 18 avril 2026

ORSAY BURES FC 1 / SACLAS MEREVILLE US 1

Reprise du dossier.

Pas de réponse de SACLAS MEREVILLE US pour la demande de la composition de l'équipe.

Match n° 55631028 du 2 mai 2026

ORSAY BURES FC 1 / VIGNEUX FCO 1

Reprise du dossier.

Courriel d'ORSAY BURES FC.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission demande aux deux clubs la composition des équipes pour sa réunion du 19 mai 2026.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

ORSAY BURES FC 1 : 2 buts

VIGNEUX FCO 1 : 2 buts

Tirs au but :

ORSAY BURES FC 1 : 4 buts

VIGNEUX FCO 1 : 3 buts

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 9 MAI 2026

U15 F à 8 * Poule A

Match n° 55445138 * BRETIGNY FCS 1 / STE GENEVIEVE FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Amende réglementaire à BRETIGNY FCS pour feuille de match incomplète (manque le verso de la feuille de match).

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 19 mai 2026.

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 55445194 * MNVDB FC 1 / ATHIS-MONS USO 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 19 mai 2026.



Seniors F à 11 * D1

Demande de changement d'horaire via Footclubs

ORSAY BURES FC 1 / ETAMPES FC 1 du 9 mai 2026

Demande d'ORSAY BURES FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème d'éclairage) pour jouer à 16h00.

Seniors F à 8

Match n° 54928172 du 9 mai 2026

SACLAS MEREVILLE US 1 / VIRY CHATILLON ES 1

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe de VIRY CHATILLON ES 1 entraînant le forfait général.

Amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES.

Match n° 54928087 du 16 mai 2026

AIGLE FERTOISE 1 / ETAMPES FC 2

Demande d'AIGLE FERTOISE de changement d'horaire et de terrain via Footclubs pour jouer à 17h30 au stade Carnot à LA FERTE ALAIS (terrain en herbe).

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 16h00 au stade Municipal à VAYRES SUR ESSONNE (terrain en herbe).

U18 F à 8

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

SACLAS MEREVILLE US 1 / PAYS LIMOURS ENT 1 du 16 mai 2026

Accord de la Commission pour jouer à 15h30.

Match n° 54928097 remis au 6 mai 2026

VILLABE ETS 1 / VIGNEUX FCO 1

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de VIGNEUX FCO 1.

Amende réglementaire à VIGNEUX FCO.

U15 F à 8

Match n° 55445193 du 9 mai 2026

ETAMPES FC 2 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * Poule B

Demande d'ETAMPES FC de changement d'horaire via Footclubs, le 7 mai 2026 pour jouer à 13h00.

Accord de ST GERMAIN LES ARPAJON.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à ETAMPES FC pour demande tardive.



Match n° 55445194 du 9 mai 2026

MNVDB FC 1 / ATHIS-MONS USO 2 * Poule B

Demande de MNVDB FC de changement d'horaire et de terrain via Footclubs, le 7 mai 2026 pour jouer à 12h30 au stade du Moulin 2 (terrain synthétique).

Accord d'ATHIS-MONS USO.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à MNVDB FC pour demande tardive.

Match n° 55445195 du 9 mai 2026

PALAISEAU US 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 * Poule B

Courriel de PALAISEAU US en date du vendredi 8 mai 2026 à 21h33 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de PALAISEAU US 1.

Amende réglementaire à PALAISEAU US.

Match n° 55445113 du 16 mai 2026

VIGNEUX FCO 1 / BONDOUFLE AMC 1 * Poule A

Demande de VIGNEUX FCO de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 13h00.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 14h00.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

Match n° 55612637 du 26 avril 2026

STE GENEVIEVE FC 4 / BREUILLET FC 2 * District

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 7 mai 2026 ayant dit :

Match perdu à l'équipe de STE GENEVIEVE FC 4.

L'équipe de BREUILLET FC 2 est qualifiée pour la finale.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 10 MAI 2026

D1

Match n° 53673421 * LINAS MONTLHERY ESA 2 / SAVIGNY FOOT CO 1 * D1

1ère demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 19 mai 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D4/A

Match n° 53712628 * ORSAY BURES FC 2 / JEUNESSE ETAMPOISE 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Amende réglementaire à ORSAY BURES FC pour feuille de match incomplète (manque le verso de la feuille de match).



La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 19 mai 2026.

D5/C

Match n° 53715525 * ORSAY BURES FC 3 / PAYS LIMOURS ENT 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Amende réglementaire à ORSAY BURES FC pour feuille de match incomplète (manque le verso de la feuille de match).

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 19 mai 2026.

Match n° 53715526 * ATHIS-MONS USO 2 / AIGLE FERTOISE 2

1ère demande

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 19 mai 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

TI 72h du 10 mai 2026 à jouer le jeudi 14 mai 2026

SO VERTOIS 1 / PLATEAU SACLAY ES 1 * D5/A

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

SAVIGNY FOOT CO 1 / PAYS LIMOURS ENT 1 * D1 du 17 mai 2026

REFUS de la Commission pour jouer à 16h00 au parc des sports Jean Moulin 2 (terrain synthétique) en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (dernière journée du championnat et match à enjeu).

La Commission maintient la rencontre à 15h00.

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

RIS ORANGIS US 1 / EVRY FC 1 * D1 du 17 mai 2026

REFUS de la Commission pour jouer le mercredi 13 mai 2026 à 20h00 en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (dernière journée du championnat et match à enjeu).

La Commission maintient la rencontre à 15h00.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

DOURDAN SPORT 2 / ST GERMAIN SAINTRY 2 * D4/A du 17 mai 2026

En accord avec le Comité Directeur, accord de la Commission pour jouer à 16h00 (match sans enjeu).

EPINAY ATHLETICO FC 2 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * D4/B du 17 mai 2026

En accord avec le Comité Directeur, accord de la Commission pour jouer à 14h30 (match sans enjeu).

BRUNOY FC 2 / ST VRAIN FC 2 * D5/B du 17 mai 2026

En accord avec le Comité Directeur, accord de la Commission pour jouer à 14h00 (match sans enjeu).



Demande de changement d'horaire via Footclubs

COUDRAYSIEN FC 1 / COURCOURONNES FC 2 * D3/B du 17 mai 2026

Demande de COUDRAYSIEN FC.

REFUS de la Commission pour jouer à 18h00 en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (dernière journée du championnat et match à enjeu).

La Commission maintient la rencontre à 15h00.

COUDRAYSIEN FC 2 / ORSAY BURES FC 2 * D4/A du 17 mai 2026

Demande de COUDRAYSIEN FC.

REFUS de la Commission pour jouer à 16h00 en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (dernière journée du championnat et match à enjeu).

La Commission maintient la rencontre à 15h00.

MENNECY CS 2 / RIS ORANGIS US 2 * D4/B du 17 mai 2026

Demande de MENNECY CS.

REFUS de la Commission pour jouer à 16h00 en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (dernière journée du championnat et match à enjeu).

La Commission maintient la rencontre à 15h00.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs

EPINAY ATHLETICO FC 1 / VILLABE ETS 1 * D2/A du 17 mai 2026

Demande d'EPINAY ATHLETICO FC.

En accord avec le Comité Directeur, accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres) pour jouer à 16h30 (match sans enjeu).

BRUNOY FC 1 / STE GENEVIEVE FC 4 * D3/B du 17 mai 2026

Demande de BRUNOY FC.

En accord avec le Comité Directeur, accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres) pour jouer à 16h00 (match sans enjeu).

Match n° 53712381 du 12 avril 2026

COURCOURONNES FC 2 / LONGJUMEAU FC 2 * D3/B

Reprise du dossier.

Courriel de COURCOURONNES FC.

La Commission prend note de la composition de l'équipe de COURCOURONNES FC 2.

Pas de réponse de LONGJUMEAU FC.

Match n° 53715512 du 19 avril 2026

SACLAS MEREVILLE US 2 / LISSOIS FC 2 * D5/C

Reprise du dossier.

Courriel de SACLAS MEREVILLE US.

Courriel de LISSOIS FC.

La Commission prend note de la composition des équipes de SACLAS MEREVILLE US 2 et de LISSOIS FC 2.



Match n° 53715514 du 19 avril 2026

PAYS LIMOURS ENT 2 / EVRY COURCOURONNES 2 * D5/C

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 23 avril 2026 ayant dit : match perdu par forfait à l'équipe d'EVRY COURCOURONNES 2.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe d'EVRY COURCOURONNES 2.

Amende réglementaire à EVRY COURCOURONNES pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financière « forfaits »).

Frais d'arbitrage à la charge d'EVRY COURCOURONNES (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 537111922 du 10 mai 2026

AIGLE FERTOISE 1 / VAL YERRES CROSNE 3 * D3/A

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de VAL YERRES CROSNE 3.

Amende réglementaire à VAL YERRES CROSNE pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financière « forfaits »).

Frais d'arbitrage à la charge de VAL YERRES CROSNE (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 53714020 du 10 mai 2026

BENFICA YERRES 1 / JANVILLE LARDY ASL 2 * D5/A

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de JANVILLE LARDY ASL 2.

Amende réglementaire à JANVILLE LARDY ASL pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financière « forfaits »).

Frais d'arbitrage à la charge de JANVILLE LARDY ASL (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 53714776 du 10 mai 2026

MORSANG SUR ORGE FC 2 / BRUNOY FC 2 * D5/B

Lecture FMI.

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

Match n° 53714022 du 10 mai 2026

JUVISY ACADEMIE 1 / VILLABE ETS 2 * D5/C

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de VILLABE ETS 2.

Amende réglementaire à VILLABE ETS pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financière « forfaits »).

Match n° 53715528 du 10 mai 2026

EVRY COURCOURONNES 2 / MAROLLES US FC 1 * D5/C

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Courriel d'EVRY COURCOURONNES.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Match arrêté à la mi-temps pour 3 joueurs blessés pour l'équipe de MAROLLES US FC 1 qui se retrouve à 6 joueurs.



La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe de MAROLLES US FC 1 entraînant le forfait général.

Amende réglementaire à MAROLLES US FC pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financière « forfaits »).

Frais d'arbitrage à la charge de MAROLLES US FC (art. 17.1 du RSG du DEF).

Le forfait général intervenant dans les 3 dernières rencontres de championnat, en application de l'article 23.6 du RSG du DEF : « les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité ».

Match donné perdu par pénalité :

53715530 * MAROLLES US FC 1 / ORSAY BURES FC 3 du 17/05/2026

MAROLLES US FC 1 : (-1 point, 0 but)

ORSAY BURES FC 3 : (3 points, 0 but)

Match n° 53711748 du 17 mai 2026

MNVDB FC 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 1 * D2/B

Demande de MNVDB FC de changement d'horaire et de terrain via Footclubs.

Accord des deux clubs.

REFUS de la Commission en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (dernière journée championnat) (match à enjeu).

La Commission maintient la rencontre à 15h00 au stade Pedro Pauleta 2 (terrain synthétique).

Match n° 53712637 du 17 mai 2026

MNVDB FC 2 / DRAVEIL FC 3 * D4/A

Demande de MNVDB FC de changement d'horaire et de terrain via Footclubs.

Accord des deux clubs.

REFUS de la Commission en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (dernière journée championnat).

La Commission maintient la rencontre à 15h00 au stade Pedro Pauleta 1 (terrain en herbe).

Match n° 53713372 du 17 mai 2026

MONTGERON ES 2 / BALLAINVILLIERS AS 1 * D4/B

Demande de MONTGERON ES de changement d'horaire et d'inversion de la rencontre via Footclubs.

REFUS de la Commission pour l'inversion et jouer à 16h00 en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (dernière journée du championnat et match à enjeu).

La Commission maintient la rencontre à 16h00 à MONTGERON.

Match n° 53715534 du 17 mai 2026

MNVDB FC 3 / EVRY COURCOURONNES 2 * D5/C

La Commission neutralise la rencontre.

Match sans enjeu.

(Plusieurs rencontres à la même heure sur le même terrain).



CHAMPIONNAT CDM

TI 72h du 10 mai 2026 à jouer le jeudi 14 mai 2026

SO VERTOIS 5 / OLLAINVILLE AS 5 * D2

Demande de changement de terrain via Footclubs

VAL YERRES CROSNE 5 / PORT. BRETAGNE 5 * D1 du 17 mai 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Pierre Mollet N°2 à YERRES (terrain synthétique).

Match n° 53716850 remis au 14 mai 2026

SO VERTOIS 5 / OLLAINVILLE AS 5 * D2

Demande d'OLLAINVILLE AS de changement de date via Footclubs pour jouer le mardi 12 mai 2026 à 20h30.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le jeudi 14 mai 2026 à 9h30.

CHAMPIONNAT U14

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 **HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE**

Le Comité Directeur maintient les horaires particuliers pour la dernière journée des U14 sauf pour la D1.

Les rencontres auront lieu à 15h30 pour cette division.

Le club d'ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE devra donc jouer à 15h30 au lieu de 15h00,

Le club d'EVRY FC devra donc jouer à 15h30 au lieu de 13h00,

Le club de GRIGNY FOOTBALL 91 devra donc jouer à 15h30 au lieu de 14h30,

Le club de MASSY ACADEMY devra donc jouer à 15h30 au lieu de 16h00.

FMI NON PARVENUES DU 9 MAI 2026

D3/A

Match n° 53723403 * GRIGNY FOOTBALL 91 3 / IGNY AFC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 19 mai 2026.

D3/B

Match n° 53723501 * VIRY CHATILLON ES 2 / RIS ORANGIS US 3

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 19 mai 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).



La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

Demande de changement de terrain via Footclubs

EPINAY SUR ORGE SC 3 / COUDRAYSIEN FC 2 * D4/B du 16 mai 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade du Breuil N°1 (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

SAVIGNY FOOT CO 1 / EPINAY SUR ORGE SC 1 * D2/B du 16 mai 2026

Accord de la Commission pour jouer à 13h00.

Demande de changement de date, d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

ATHIS-MONS USO 2 / ST MICHEL FC 91 2 * D4/E

En accord avec le Comité Directeur, accord de la Commission pour jouer le 15 mai 2026 à 18h00 au stade de la Cité de l'air N°2 (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage (match sans enjeu).

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

DRAVEIL FC 3 / EPINAY SUR ORGE SC 4 * D4/E

En accord avec le Comité Directeur, accord de la Commission pour jouer le 13 mai 2026 à 18h30, sous réserve de l'éclairage (match sans enjeu).

Demande de changement d'horaire via Footclubs

COUDRAYSIEN FC 1 / BONDOUFLE AMC 1 * D3/A du 16 mai 2026

Demande de COUDRAYSIEN FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème de vestiaires) pour jouer à 14h30.

Match n° 54605144 du 10 mai 2026

BREUILLET FC 1 / JUVISY ACADEMIE 2 * D4/E

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de JUVISY ACADEMIE 2.

Amende réglementaire à JUVISY ACADEMIE pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financière « forfaits »).

Match n° 53723266 du 16 mai 2026

MNVDB FC 1 / VILLABE ETS 1 * D2/B

Reprise du dossier.

Demande de MNVDB FC de changement de date via Footclubs pour jouer le 15 mai 2026 à 19h00.

REFUS de la Commission, en application de l'article 10.3 du RSG du DEF.

La Commission maintient la rencontre à 14h00.

Match n° 53723267 du 16 mai 2026

PARAY FC 1 / DOURDAN SPORT 1 * D2/B

Demande de PARAY FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 13h00.



Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 16h30.

Match n° 54379621 du 16 mai 2026

DOURDAN SPORT 2 / PARAY FC 2 * D3/D

Demande de DOURDAN SPORT de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 13h00.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 16h00.

Match n° 54606536 du 16 mai 2026

MONTGERON ES 2 / STE GENEVIEVE FC 3 * D4/C

Demande de MONTGERON ES de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 16h15.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 14h30.

Match n° 54604851 du 16 mai 2026

SACLAS MEREVILLE US 1 / EVRY FC 5 * D4/D

Demande de SACLAS MEREVILLE US de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 14h00.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 15h00.

Match n° 54605151 du 16 mai 2026

PLATEAU SACLAY ES 1 / MORSANG SUR ORGE FC 1 * D4/E

Demande de PLATEAU SACLAY ES de changement de date via Footclubs le 6 mai 2026 pour jouer le 9 mai 2026.

REFUS de la Commission, en application de l'article 10.3 du RSG du DEF.

La Commission maintient la rencontre le 16 mai 2026.

CHAMPIONNAT U15

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026
HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Le Comité Directeur maintient les horaires particuliers pour la dernière journée des U15 sauf pour la D1.

Les rencontres auront lieu à 15h30 pour cette division.

Le club de BRUNOY FC devra donc jouer à 15h30 au lieu de 15h00,

Le club de LINAS MONTLHERY ESA devra donc jouer à 15h30 au lieu de 14h30,

Le club de RIS ORANGIS US devra donc jouer à 15h30 au lieu de 16h00,

Le club de PALAISEAU US devra donc jouer à 15h30 au lieu de 16h00.

Demande de changement de terrain via Footclubs

PALAISEAU US 1 / FLEURY 91 FC 1 * D1 du 16 mai 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Georges Collet 1 (terrain en herbe).



Match n° 53722731 du 9 mai 2026

FLEURY 91 FC 2 / MENNECY CS 1 * D2

Demande de FLEURY 91 FC de changement d'horaire via Footclubs, le 6 mai 2026 pour jouer à 14h00.

Accord de MENNECY CS.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à FLEURY 91 FC pour demande tardive.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 12 AVRIL 2026

D4/C

Match n° 54582371 * ULIS CO 2 / MORSANG SUR ORGE FC 2

Reprise du dossier.

Pas de réponse de MORSANG SUR ORGE FC suite à la demande de la composition de l'équipe.

FMI NON PARVENUE DU 19 AVRIL 2026

D4/A

Match n° 54582375 * STE GENEVIEVE FC 3 / COURCOURONNES FC 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 10 MAI 2026

D2/A

Match n° 53719484 * PARAY FC 2 / LONGJUMEAU FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 19 mai 2026.

D2/B

Match n° 53719837 * DRAVEIL FC 1 / MASSY 91 FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 19 mai 2026.

Match n° 53719838 * ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 1 / MONTGERON ES 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 19 mai 2026.



D3/A

Match n° 53719969 * EVRY COURCOURONNES 1 / MORSANG SUR ORGE FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 19 mai 2026.

D3/B

Match n° 53720104 * DRAVEIL FC 2 / MORANGIS CHILLY FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 19 mai 2026.

D4/C

Match n° 54583583 * ULIS CO 2 / BALLAINVILLIERS AS 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 19 mai 2026.

Match n° 54704828 * MORSANG SUR ORGE FC 2 / TROIS VALLEES FC-OLLAINVILLE ENT 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 19 mai 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

BONDOUFLE AMC 1 / BALLAINVILLIERS-VILLIERS ENT 1 * D4/B du 17 mai 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Henri Marcille N°1 (terrain en herbe).

ST MICHEL FC 91 2 / SAVIGNY FOOT CO 2 * D4/C du 17 mai 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Lucien Simon (terrain en herbe).

Demandes de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

PAYS LIMOURS ENT 1 / BRETIGNY FCS 4 * D3/A du 17 mai 2026

En accord avec le Comité Directeur, accord de la Commission pour jouer à 11h30 au stade Vincent Coupet 1 à LIMOURS (terrain en herbe) (match sans enjeu).

MONTGERON ES 2 / BREUILLET FC 1 * D4/D du 17 mai 2026

En accord avec le Comité Directeur, accord de la Commission pour jouer à 14h00 au stade du Cosec M. T. Eyquem 3 (terrain synthétique) (match sans enjeu).



Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

LINAS MONTLHERY ESA 2 / BRUNOY FC 2 * D1 du 17 mai 2026

En accord avec le Comité Directeur, accord de la Commission pour jouer à 15h00 (match sans enjeu).

DOURDAN SPORT 1 / EPINAY SUR ORGE SC 1 * D2/A du 17 mai 2026

En accord avec le Comité Directeur, accord de la Commission pour jouer à 14h00 (match sans enjeu).

FLEURY 91 FC 3 / PARAY FC 2 * D2/A du 17 mai 2026

En accord avec le Comité Directeur, accord de la Commission pour jouer à 12h00 (match sans enjeu).

MONTGERON ES 1 / SAVIGNY FOOT CO 1 * D2/B du 17 mai 2026

En accord avec le Comité Directeur, accord de la Commission pour jouer à 12h00 (match sans enjeu).

JANVILLE LARDY ASL 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 2 * D4/D du 17 mai 2026

En accord avec le Comité Directeur, accord de la Commission pour jouer à 11h30 (match sans enjeu).

Match n° 54582815 du 10 mai 2026

BOISSY FC 91 1 / BONDOUFLE AMC 1 * D4/B

Demande de BOISSY FC 91 de changement d'horaire via Footclubs, le 7 mai 2026 pour jouer à 12h00.

Accord de BONDOUFLE AMC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à BOISSY FC 91 pour demande tardive.

Match n° 53719974 du 17 mai 2026

MENNECY CS 2 /EVRY COURCOURONNES 1 * D3/A

Demande de MENNECY CS de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 12h00.

Accord d'EVRY COURCOURONNES.

Refus de la Commission (pas de match U18).

La Commission maintient la rencontre à 13h00.

Match n° 53719845 du 17 mai 2026

MNVDB FC 1 / PALAISEAU US 2 * D2/B

Demande de MNVDB FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer le 13 mai 2026 à 19h00.

Accord de PALAISEAU US.

REFUS de la Commission pour le changement de date (art. 10.3 du RSG du DEF) (match à enjeu).

La Commission maintient la rencontre à 13h00 au stade Pauleta 2 (terrain synthétique).



CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 12 AVRIL 2026

D2/B

Match n° 53718857 * BOUSSY-QUINCY FC 1 / RIS ORANGIS US 2

Reprise du dossier.

Feuille de match papier reçue le 10 mai 2026. Hors délai.

Le résultat de la rencontre (1-4).

Feuille de match non parvenue malgré plusieurs demandes (voir PV des 14, 21 et 28 avril 2026). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission dit match perdu par pénalité à BOUSSY-QUINCY FC 1 (-1 point, 0 but), RIS ORANGIS US 2 (3 points, 4 buts).

Amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC pour non-envoi de la feuille de match après 2 réclamations.

FMI NON PARVENUE DU 10 MAI 2026

D2/A

Match n° 53718858 * RIS ORANGIS US 2 / GRIGNY FOOTBALL 91 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 19 mai 2026.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

BONDOUFLE AMC 1 / PAYS LIMOURS ENT 1 * D2/B du 17 mai 2026

En accord avec le Comité Directeur, accord de la Commission pour jouer à 12h00 (match sans enjeu).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs et courriel de COUDRAYSIEN FC

COUDRAYSIEN FC 1 / ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 2 * D3/B du 17 mai 2026

REFUS de la Commission pour jouer à 12h00 en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (dernière journée du championnat et match à enjeu).

La Commission maintient la rencontre à 13h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

DOURDAN SPORT 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 * D1 du 17 mai 2026

Demande de DOURDAN SPORT.

En accord avec le Comité Directeur, accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres) pour jouer à 12h00 (match sans enjeu).

Match n° 54706951 du 10 mai 2026

VILLEMORISSON FC 1 / SAVIGNY FOOT CO 2 * D3/B

Demande de VILLEMORISSON FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 16h30.



Refus de la Commission (pas de rencontre U16).
La Commission maintient la rencontre à 14h00.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 26 AVRIL 2026

D3/C

Match n° 53717836 * PLATEAU SACLAY ES 1 / BERGERIES AS 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Demande de changement de terrain via Footclubs

VAL YERRES CROSNE 1 / BALLAINVILLIERS AS 1 * D2/A du 17 mai 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Henri Hurt N°1 à CROSNE (terrain en herbe).

Match n° 53717445 du 17 mai 2026

VILLABE ETS 1 / PORT. ULIS 1 * D2/A

Courriel de VILLABE ETS.

Courriel de la Mairie de CORBEIL ESSONNES

nous indiquant que cette rencontre se jouera au stade de Robinson N°3 à CORBEIL ESSONNES (terrain en herbe).

Accord de la Commission.

Match n° 53717629 du 17 mai 2026

MNVDB FC 1 / ORSAY BURES FC 1 * D2/B

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs pour jouer le mercredi 13 mai 2026 à 20h15.

Accord des deux clubs.

REFUS de la Commission, en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (match à enjeu).

Cette rencontre est maintenue à la date du 17 mai 2026, à 9h30, au stade Pedro Pauleta 1 (terrain en herbe).

+45 ANS

Les rencontres non jouées à l'issue du critérium seront neutralisées.

FMI NON PARVENUE DU 10 MAI 2026

Poule C

Match n° 54571416 * COURCOURONNES FC 4 / BREUILLET FC 4

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 19 mai 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.



TI 72h du 10 mai 2026 à jouer le jeudi 14 mai 2026

SO VERTOIS 4 / PARAY FC 4 * Poule E

Demande de changement de terrain via Footclubs

WISSOUS FC 4 / RIS ORANGIS US 4 * Poule B du 17 mai 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean François Marlin (terrain synthétique).

Match n° 54570814 du 10 mai 2026

ST MICHEL FC 91 4 / ETAMPES FC 4 * Poule A

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe d'ETAMPES FC 4.

Amende réglementaire à ETAMPES FC.

Match n° 54571124 du 10 mai 2026

OLLAINVILLE AS 4 / ATHIS-MONS USO 4 * Poule B

Reprise du dossier.

Demande d'OLLAINVILLE AS d'inversion de la rencontre via Footclubs le 7 mai 2026 pour jouer à ATHIS-MONS.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission pour jouer à la Cité de l'Air N°1 (terrain synthétique).

Match n° 54571129 du 17 mai 2026

MASSY 91 FC 4 / OLLAINVILLE AS 4 * Poule B

Demande de MASSY 91 FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 11h00.

Sans l'accord du club adverse, la Commission neutralise la rencontre.

+55 ANS

Les rencontres non jouées à l'issue du critérium seront neutralisées.

Match n° 54575066 remis au 5 avril 2026

VILLABE ETS 7 / MORSANG SUR ORGE FC 6 * Poule C

Courriel de VILLABE ETS demandant à jouer le jeudi 21 mai 2026 à 20h30.

Refus de la Commission (fin du critérium le 17 mai 2026).

La Commission neutralise la rencontre.

Match n° 54574250 du 10 mai 2026

PAYS LIMOURS ENT 6 / ATHIS-MONS USO 6 * Poule A

Demande de PAYS LIMOURS ENT d'inversion de la rencontre via Footclubs le 7 mai 2026 pour jouer à la Cité de l'Air N°2 (terrain synthétique).

Arrêté de fermeture de la Mairie de FORGES LES BAINS.

Accord d'ATHIS-MONS USO.

Dossier traité par le Secrétariat.



Match n° 54574422 du 17 mai 2026

MNVDB FC 6 / ST VRAIN FC 6 * Poule B

Fermeture de terrain (stade du Moulin) par la Mairie de MARCOUSSIS.

La Commission neutralise la rencontre.

Match n° 54575150 du 17 mai 2026

VILLEMORISON FC 6 / BOUSSY-QUINCY FC 6 * Poule C

Demande de VILLEMORISON FC de changement de date, d'horaire et d'installation via Footclubs.

Accord des deux clubs pour jouer le lundi 18 mai 2026 à 20h30 au stade des Erables (terrain synthétique).

Refus de la Commission (fin de critérium le 17 mai 2026).

La Commission maintient la rencontre le 17 mai 2026 à 9h30 au stade des Gardes Messiers (terrain stabilisé).